

Le grand facteur de la production dans l'antiquité fut la corporation. A Rome, les premières lois de la République autorisaient la formation de ces confréries ou *sodalites*, qui jouissaient des droits civils, rédigeaient leur code disciplinaire et pénal, et avaient à leur service des défenseurs, des patrons, des esclaves. L'ouvrier, admis dans ces collèges, en acceptait militairement toutes les règles, en même temps que la protection. Ces corporations industrielles ne tardèrent pas à constituer un État dans l'État, à ce point que les empereurs eurent souvent à compter avec elles et qu'ils durent, ne pouvant les briser, se déclarer satisfaits de porter le titre purement nominal de pontife de tous les collèges romains. D'un autre côté, les rigueurs réglementaires de la corporation et son monopole suscitèrent comme correctif la concurrence du travail des esclaves, qui joua dans la production antique le rôle économique et pondérateur dévolu aux machines de nos jours. On vit alors se soulever, comme à présent, les conflits et les haines du travail et du capital, jusqu'au jour où tout sombra dans l'Empire, sous les coups pressés des barbares.

Au Moyen Age, c'est tout d'abord dans les cloîtres et les monastères de la France, puis ensuite dans les corporations *médicéristes* établies par villes et par professions, avec leurs chapelles, leurs fêtes, leurs banquets, que nous retrouvons la vieille constitution romaine, amendée et transformée ainsi que tout le reste par l'esprit chrétien. A l'ombre des Capitulaires de Charlemagne, l'industrie put traverser la période féodale, se défendre contre l'arbitraire des seigneurs et acquérir une large part d'influence dans les communes, à l'affranchissement desquelles elle ne resta pas étrangère. Au XII^e et XIII^e siècles, l'organisation des confréries atteignit son apogée ; saint Louis, mieux inspiré que les empereurs romains, fit accepter à chaque profession un « règlement » lui assurant de nombreux privilèges contre une redevance que l'édit de 1581 convertit plus tard en impôt régulier : ce fut là l'origine des patentes. Les rapports ainsi fixés entre l'État, les patrons et les ouvriers se maintinrent à peu près corrects jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Mais les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets : les ouvriers repoussés d'une jurande, et ceux, plus nombreux encore, qui ne pouvaient y entrer, se mirent à errer de ville en ville pour trouver leur vie, et, en vue de réussir et de se protéger mutuellement contre les confréries, formèrent ensemble une ligue nouvelle. C'était le *compagnonnage*, avec son esprit de solidarité et ses cérémonies plus ou moins mystiques,